

## DÉCOMPTE DES SOMMES À PAYER 2020-2021

### Toutes UFR (hors Médecine et Odontologie)

Cursus et situations	Pièces justificatives à fournir en cas d'exonération <sup>(*)</sup>	Droits de scolarité
<u>Cursus Licence</u> (Capacité en droit, DEUG, DUT, Licence, Licence professionnelle) Étudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit	-	<b>170 €</b>
<u>Cursus Master</u> Maîtrise, Master (professionnel et recherche) Étudiants ne bénéficiant d'aucune dispense de droit	-	<b>243 €</b>
<u>Cursus Doctorat, HDR</u>	-	<b>380 €</b>
Diplôme d'Ingénieur	-	<b>601 €</b>
Personnels de l'Université de Nice et assimilés (*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	<b>0 €</b>
Enfants du personnel de l'Université de Nice (non redoublants) (*)	Attestation délivrée par le service du personnel de l'UNS	<b>0 €</b>
Boursiers d'Enseignement Supérieur ayant reçu une attribution de bourse	Attestation de bourse	<b>0 €</b>
Pupilles de la nation <sup>(*)</sup>	Attestation de pupille	<b>0 €</b>
Etudiants prenant une inscription <b>complémentaire</b> dans la même UFR ou dans une autre UFR pour un :		
Cursus Licence	-	<b>113 €</b>
Cursus Master	-	<b>159 €</b>
Cursus Doctorat-HDR	-	<b>253 €</b>
Cursus Ingénieur	-	<b>401 €</b>
<p>Les étudiants n'ayant pas encore reçu de notification de bourse doivent se présenter au service des bourses de votre composante <b>lorsqu'il existe ou directement au CROUS</b></p>		

<sup>(\*)</sup> voir PV CA du 3 janvier 2006 et du 27 juin 2008